

Date: 27.06.2020

LA LIBERTÉ

Le Grand Conseil a validé la réforme de la caisse de pension des fonctionnaires. Le peuple devra voter

Il reste à convaincre la population

« NICOLAS MARADAN

Interview » Le Grand Conseil a validé hier le projet d'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). Mais la population fribourgeoise doit également donner son accord. Elle votera en principe le 29 novembre prochain. Interview du conseiller d'Etat Georges Godel, ministre des Finances.

Vous avez convaincu le Grand Conseil, mais convaincre la population sera une autre paire de manches...

Georges Godel: Je n'ai pas convaincu le Grand Conseil tout seul. C'est le travail de toute une équipe. Et cette réforme est portée par tout le Conseil d'Etat. En outre, la Commission des finances et de gestion qui s'est penchée sur le projet a fait un très bon travail. Devant le peuple, l'important sera de bien expliquer pourquoi il faut accepter ce projet, de bien vulgariser l'information. Car c'est une réforme nécessaire pour l'attractivité de la fonction publique et de l'Etat de Fribourg en tant qu'employeur. En effet, nous devons être attractifs si nous voulons disposer des meilleurs employés. C'est ainsi que nous pouvons assurer la qualité des prestations publiques. Et ce projet démontre que nous sommes attractifs puisque notre caisse de pension restera meilleure que celles de la Confédération, de La Poste, des CFF ou des cantons de Berne et de Neuchâtel.

En comptant également la hausse des cotisations et la revalorisation salariale, l'investissement pour les collectivités publiques s'élèvera à près de 800 millions de francs. C'est presque quatre fois le coût du pont de la Poya...

C'est vrai que les coûts sont élevés. Mais les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat de Fribourg paieront

presque autant que l'Etat lui-même (le coût théorique total de la réforme s'élève à 1,4 milliard de francs, ndlr). Cet équilibre est d'ailleurs prévu par le droit fédéral.

Les Fribourgeois souffrent de la pandémie de coronavirus. Certains ont été privés de revenus pendant plusieurs semaines, d'autres ont perdu leur emploi. Dans ce contexte, seront-ils d'accord d'ouvrir leur porte-monnaie pour la caisse de pension cantonale?

Nous ne pouvons pas donner quelque chose aux collaboratrices et aux collaborateurs de l'Etat sans rien donner aux contribuables fribourgeois. Le travail mené par le Conseil d'Etat ces dernières années permet aujourd'hui au canton d'avoir une situation financière stable. Nous pouvons ainsi assumer nos responsabilités financières vis-à-vis de la caisse de pension tout en assumant nos responsabilités financières dans le cadre de la crise du coronavirus, qui se montent aujourd'hui à environ 415 millions de francs. De plus, nous avons promis un geste sous l'angle fiscal à l'ensemble des Fribourgeoises et des Fribourgeois (en décembre 2019, le Grand Conseil a validé des baisses fiscales à hauteur d'environ 30 millions de francs par année dès 2021 pour les personnes physiques, ndlr).

Vous risquez aussi d'affronter le lobby des communes, qui devront régler une partie de la facture, notamment parce qu'elles paient une part du salaire des enseignants.

C'est vrai, et certaines communes assurent en outre leur personnel à la CPPEF. Mais nous avons fait un geste extrêmement large en faveur des communes puisque

nous avons négocié avec l'Association des communes fribourgeoises l'octroi de prêts sans intérêts pendant une période de dix ans. Encore une fois, c'est notre situation financière solide qui nous permet aujourd'hui d'être généreux.

«C'est notre situation financière solide qui nous permet aujourd'hui d'être généreux»

Georges Godel

Vous avez prévenu qu'en cas de refus de la réforme, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations pourrait mettre la caisse fribourgeoise sous tutelle et lui retirer son droit à la capitalisation partielle. Ces craintes sont-elles fondées?

Oui. J'ai en effet en ma possession un courrier de l'autorité de surveillance qui nous somme de présenter un plan B d'ici la fin de l'année dans le cas où la population refuserait la réforme. Le plan B en question obligera la caisse à agir directement sur les prestations aux assurés qui devront alors faire face à des pertes bien plus importantes.

La réforme repose sur un taux d'intérêt crédité sur les avoirs de vieillesse – correspondant à la rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs – de 2,5%. Que se passera-t-il si cet objectif n'est pas atteint?

J'ai bon espoir

d'atteindre ce taux de 2,5%. Au cours des dix dernières années, le rendement moyen s'est élevé à 4,3%. Je ne suis donc pas inquiet. Par contre, à cause du coronavirus, 2020 ne sera pas

une bonne année. C'est une évidence. Toutefois, au plus fort de la crise, les pertes étaient de 3 à 4%. Or, nous en sommes maintenant à des pertes de moins de 1%. Donc la situation s'améliore. »

«Nous devons être attractifs si nous voulons disposer des meilleurs employés. C'est ainsi que nous pouvons assurer la qualité des prestations publiques», souligne le grand argentier Georges Godel.
Charly Rappo



La gauche a vainement tenté le coup

Le Grand Conseil fribourgeois a validé hier la réforme de la caisse de pension cantonale, concrétisant le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations.

Au moment du vote final, le parlement cantonal a accepté hier la réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg par 93 voix contre 7 (6 abstentions). «Il ne s'agit pas du meilleur projet pour le personnel. Mais nous reconnaissons qu'il s'agit d'un compromis négocié avec les partenaires sociaux. Et il est grand temps que cette réforme soit transmise au peuple fribourgeois afin qu'il se prononce», résume le socialiste Elias Moussa (Fribourg). En deuxième lecture, la gauche a néanmoins tenté encore d'obtenir quelques compensations. Benoît Piller (ps, Avry-sur-Matran) a ainsi proposé qu'au cas où le taux d'intérêt crédité sur les avoirs de vieillesse n'atteignait pas les 2,5% annoncés pour les assurés âgés de plus de 45 ans, le canton paie alors la différence. «Monsieur Godel, vous n'avez pas de boule de cristal pour lire l'avenir des marchés financiers», lance Martine

Fagherazzi (ps, Ecuwillens).

Mais le conseiller d'Etat Georges Godel réplique: «Nous avons mis quatre ans pour parvenir à ce projet qui est un subtil équilibre entre les intérêts des assurés et les intérêts des contribuables.» Au final, l'amendement de Benoît Piller a été refusé par 67 voix contre 33 (2 abstentions). De son côté, la verte Christa Mutter (Fribourg) a suggéré la création d'un fonds, doté d'un montant à définir, qui pourrait offrir des compensations financières supplémentaires aux assurés les plus démunis. Mais là encore, le parlement a dit non, par 65 voix contre 38 (1 abstention). Pour le libéral-radical Claude Brodard (Le Mouret), l'intention de la députée écologiste est louable, mais des mécanismes existent déjà pour venir en aide aux seniors en situation de précarité, comme les prestations complémentaires. Georges Godel rappelle par ailleurs qu'en vertu de la loi sur le personnel de l'Etat, un collaborateur en difficulté peut demander une aide matérielle au fonds d'entraide sociale. » **NM**

DEUX SYNDICATS, DEUX VISIONS

Dans un communiqué de presse, la Fédération des associations du personnel du service public (FEDE) dit prendre acte avec satisfaction de l'acceptation, hier par le Grand Conseil, de la réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. La faitière est consciente que le projet retenu n'est pas parfait. Mais elle souligne: «Il est impossible de se passer du financement apporté par l'Etat-employeur. Sans cet apport, les pertes de rente seront vertigineuses.» Dès lors, la FEDE ap-

pelle à soutenir la réforme dans les urnes le 29 novembre.

En revanche, le Syndicat des services publics qualifie la décision du parlement cantonal de «plus grand recul dans l'histoire de la fonction publique fribourgeoise». L'organisation ajoute: «Dans la perspective du vote du mois de novembre, notre syndicat va procéder à une analyse pour voir s'il ne serait pas préférable d'en rester à la primauté des prestations, avec diminution des prestations actuelles, et donc d'appeler à rejeter en votation populaire la révision votée par le Grand Conseil.» **NM**